

Les

# outils de la prévention

## Pour contrôler les risques chimiques dans son lieu de travail



Grâce à beaucoup d'innovation et d'ingéniosité, les matières chimiques permettent d'améliorer constamment la productivité et la qualité des imprimés. Encres, vernis, solutions de fontaine ou de lavage, révélateurs et fixateurs, pour ne nommer que ces produits, ont aussi des caractéristiques techniques très spécifiques et présentent, de part leur nature, différents dangers. Il faut donc se familiariser avec les consignes de santé et de sécurité particulières à un produit chimique avant même de commencer à le manipuler. L'objectif visé : éviter une surexposition au produit ou des événements accidentels comme un déversement, un incendie ou une explosion.

La législation va aussi dans ce sens. De la production des matières chimiques jusqu'à leur élimination, rien n'est laissé au hasard. Dans le secteur de l'imprimerie, le *Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés*, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, le *Règlement sur les matières dangereuses* ainsi que le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* définissent les règles à respecter tout au long de leur cycle de vie utile. À défaut de réduire à la source la consommation de produits chimiques ou de les substituer par des produits moins nocifs, on se retrouve confronté à en gérer les risques. Le niveau de risque dépend de l'efficacité des processus de manipulation, de stockage ou de disposition sécuritaires mis en place dans votre entreprise. Ces procédures resteront toutefois insuffisantes sans une vigilance soutenue assurant qu'aucun produit ne soit oublié quelque part ou ne se retrouve entre des mains inexpérimentées.

## Pourquoi instaurer un programme de gestion des matières chimiques?

- Protéger la vie, la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que l'environnement
- Diminuer les risques d'incendie et d'explosion
- Se conformer à la législation en vigueur
- Rencontrer les exigences des assureurs
- Disposer des équipements requis pour procéder en toute sécurité
- Réduire l'incidence de fuites ou de déversements
- Éviter les coûts associés à un mauvais contrôle des matières dangereuses
- Prévenir des dommages à l'entreprise et au voisinage
- Promouvoir l'image d'une entreprise responsable
- Être prêt à réagir lors de blessures ou de situations d'urgence causées par des produits chimiques

Décider

# 1

# S'organiser

La gestion des matières chimiques s'amorce en repérant tous les produits chimiques présents dans votre entreprise. En suivant le cheminement de chaque produit, de son entrée jusqu'à son utilisation complète ou son élimination, vous pouvez vérifier si vous en contrôlez les risques dans toutes les situations de travail où vous les retrouvez. Le recensement des produits chimiques (contrôlés ou non) aide à cibler les sources de risque éventuelles ainsi que les moyens de prévention et de protection à préconiser.

Une procédure d'achat et de réception pour contrôler l'arrivage des produits chimiques ou d'échantillons dans l'entreprise est recommandée. Celle-ci devrait permettre :

- de maintenir votre inventaire à jour
- d'obtenir systématiquement la fiche signalétique de chaque produit contrôlé
- de réduire les coûts associés à une trop grande diversité de produits pour le même usage
- d'éviter d'introduire des produits comportant des risques que l'on n'est pas en mesure de gérer.

Une liste complète et à jour qui reflète l'utilisation des matières chimiques dans votre entreprise facilitera le respect des diverses exigences réglementaires.

## Exemple d'inventaire pour la gestion de la vie utile des matières chimiques (à réviser régulièrement)

Identification		Utilisation			Entreposage		Disposition finale			
Nom du produit	Autre(s) nom(s) possible(s)	Usage prévu ou procédé concerné	Fiche signalétique			Zone de stockage	Quantité	Zone de mise au rebut	Estimé annuel de la quantité à disposer	
			oui	non	n/r					Date de la fiche (mois/année)
<i>Super rubber rejuvenator</i>	<i>D015</i>	<i>Revitaliser les blanchets aux presses</i>	✓			<i>02/10</i>	<i>Salle des matières dangereuses</i>	<i>1 X 205 litres</i>	<i>Salle des matières dangereuses - baril de solvant usé</i>	<i>100 litres</i>
<i>Fontaine Plus</i>	<i>Solution de mouillage</i>	<i>Solution de fontaine</i>	✓			<i>01/10</i>	<i>Entrepôt section H1</i>	<i>6 X 205 litres</i>	<i>-----</i>	<i>-----</i>
<i>Revelatorade</i>	<i>Révélateur XBZ</i>	<i>Révélateur de plaques</i>	✓			<i>01/10</i>	<i>Prépresse : armoire des matières corrosives</i>	<i>4 X 20 litres</i>	<i>-----</i>	<i>-----</i>
<i>Acide hydrochlorique</i>	<i>Acide muriatique</i>	<i>Maintenance du système d'eau</i>	✓			<i>10/09</i>	<i>Prépresse : armoire des matières corrosives</i>	<i>1 X 4 litres</i>	<i>-----</i>	<i>-----</i>
<i>Encre jaune</i>	<i>A1000</i>	<i>Encre lithographique aux presses</i>				✓	<i>Salle des matières dangereuses</i>	<i>60 X 20 litres</i>	<i>Salle des matières dangereuses - baril d'encres usées</i>	<i>200 litres</i>

n/r : fiche signalétique non requise, le produit n'étant pas contrôlé en vertu du SIMDUT

Vous pouvez aussi colliger les renseignements suivants : le nom du fournisseur et son code pour commander le produit, le type de contenant, les classifications SIMDUT et TMD, les quantités minimales à maintenir en inventaire, les quantités utilisées annuellement, le nom des entreprises spécialisées qui récupèrent vos produits usés et vos déchets dangereux, etc.

Note : La Loi sur la santé et la sécurité du travail stipule que la liste des matières dangereuses utilisées dans l'établissement doit être communiquée aux travailleurs, au comité de santé et de sécurité, à l'association accréditée, au directeur de la santé publique et à la CSST (LSST, art. 51.13).

# Tous et chacun peuvent contribuer à assurer une saine gestion des matières chimiques dans l'entreprise

## La direction

- informe toutes les personnes concernées (ex. municipalité, assureur, employés) des produits chimiques utilisés et de leur quantité
- désigne des responsables pour gérer les matières chimiques
- alloue les ressources nécessaires : équipements, signalisation SIMDUT et TMD, zones d'entreposage conformes, temps pour effectuer les inspections, etc.
- offre la formation appropriée et continue pour assurer l'application de procédures ou de méthodes de travail sécuritaires
- s'assure que l'entreprise respecte la législation en vigueur dans ses opérations en instaurant des mécanismes de vérification et de suivi

## Le comité

- aide à l'analyse des risques chimiques et propose des solutions
- participe à l'identification des équipements de protection individuelle requis
- sensibilise les travailleurs et l'employeur à la substitution des produits les plus dangereux
- collabore à l'amélioration de la gestion des matières chimiques dans l'entreprise

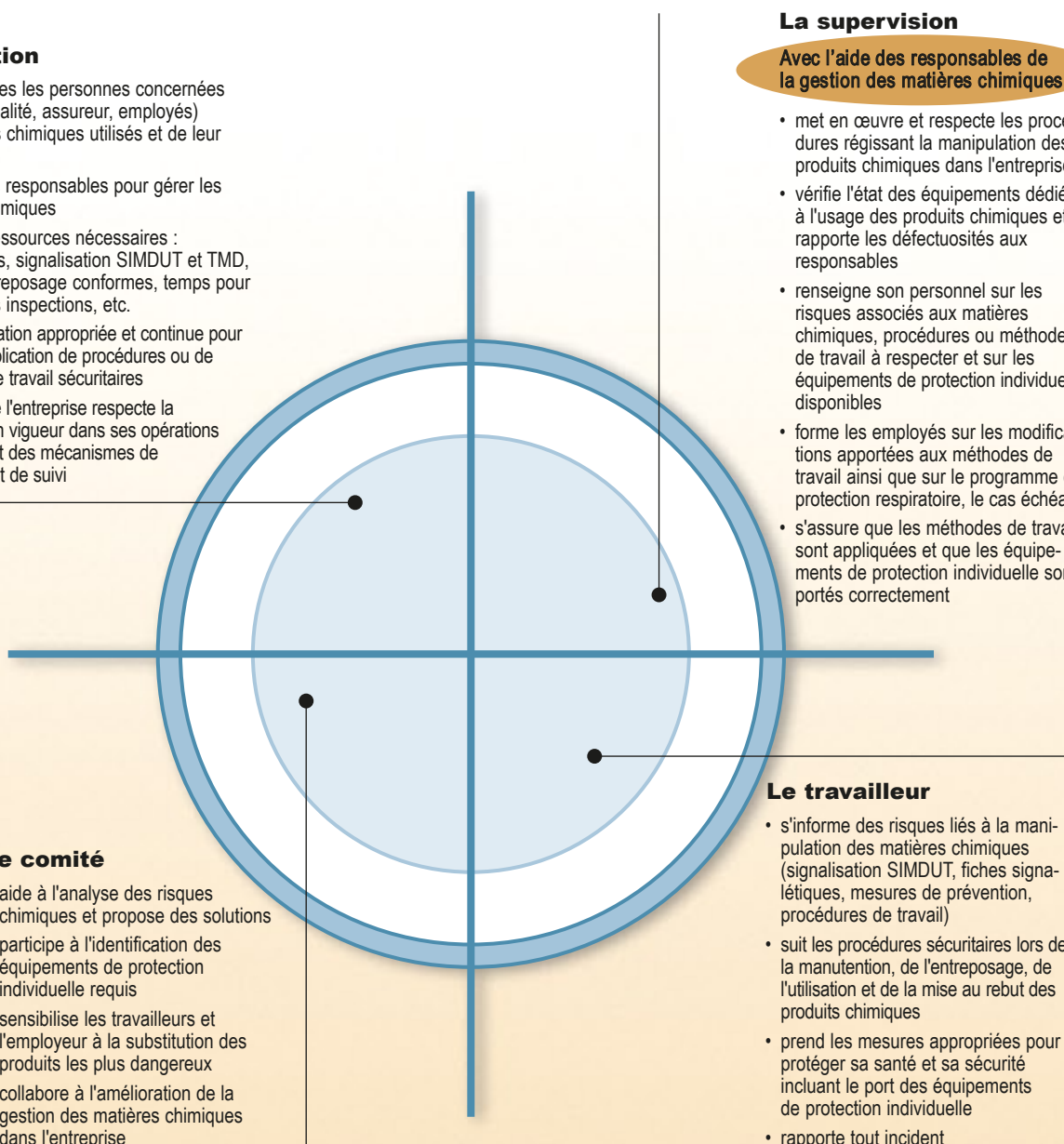
## La supervision

### Avec l'aide des responsables de la gestion des matières chimiques

- met en œuvre et respecte les procédures régissant la manipulation des produits chimiques dans l'entreprise
- vérifie l'état des équipements dédiés à l'usage des produits chimiques et rapporte les déficiences aux responsables
- renseigne son personnel sur les risques associés aux matières chimiques, procédures ou méthodes de travail à respecter et sur les équipements de protection individuelle disponibles
- forme les employés sur les modifications apportées aux méthodes de travail ainsi que sur le programme de protection respiratoire, le cas échéant
- s'assure que les méthodes de travail sont appliquées et que les équipements de protection individuelle sont portés correctement

## Le travailleur

- s'informe des risques liés à la manipulation des matières chimiques (signalisation SIMDUT, fiches signalétiques, mesures de prévention, procédures de travail)
- suit les procédures sécuritaires lors de la manutention, de l'entreposage, de l'utilisation et de la mise au rebut des produits chimiques
- prend les mesures appropriées pour protéger sa santé et sa sécurité incluant le port des équipements de protection individuelle
- rapporte tout incident



# 2 Agir

Voici cinq étapes pour vous aider à élaborer votre plan d'action visant à assurer une saine gestion des matières chimiques dans votre entreprise. Vos fournisseurs de matières chimiques et d'équipements de protection sont des spécialistes dans le domaine, vous gagnerez à les consulter.

## 1 Recenser les matières chimiques dans votre entreprise

*Pour ce faire, vous devez*

- Lister tous les produits : contrôlés ou non, achetés ou entreposés, échantillons reçus
- Obtenir les fiches signalétiques en français auprès de vos fournisseurs; s'il s'agit d'un produit contrôlé importé par votre entreprise, vous devez faire élaborer la fiche signalétique par une personne compétente
- Déterminer, à l'aide des fiches signalétiques, les consignes d'entreposage et d'utilisation à mettre en œuvre et les équipements à prévoir
- Disposer des produits périmés ou non requis selon la réglementation en vigueur

## 2 Prévoir des aires d'entreposage sécuritaires

*Il faut s'assurer que*

- Les produits inflammables sont entreposés dans des cabinets homologués ou dans une salle prévue à cet effet
- Les conditions de stockage des produits sont appropriées (bien ventilé, frais et sec) et respectent les consignes de compatibilité chimique (ex. les produits acides sont séparés des produits basiques)
- L'accès aux produits est facile et sécuritaire
- Une digue, des bacs de rétention ou des couvre-drains sont en place pour minimiser les conséquences d'une fuite

## 3 Installer les équipements de prévention et de protection requis

- Des douches de secours et des douches oculaires près des zones où les matières chimiques sont manipulées
- Des trousseaux de déversement (absorbants ou neutralisants) localisées stratégiquement
- Des équipements de manutention ou de transvasement adaptés pour faciliter les tâches
- Des moyens mécaniques ou techniques éprouvés sécuritaires pour réduire l'exposition aux produits chimiques (ex. système de ventilation, de captation, de pompage ou de récupération)



## 4 Élaborer des procédures formelles

- Pour gérer l'achat et la réception des matières chimiques
- Pour sécuriser la manutention des produits au quai de déchargement et l'expédition des déchets dangereux
- Pour définir les règles d'entreposage
- Pour intégrer les principes de sécurité prônés par le SIMDUT aux procédures d'opération et de nettoyage
- Pour gérer les déchets chimiques (ex. guenilles souillées, solvants usés, barils contaminés) selon les règles de protection environnementale établies
- Pour établir la marche à suivre en cas d'urgence (ex. fuite de gaz, déversement ou explosion)
- Pour inclure l'inspection des équipements dédiés aux contrôles des risques chimiques aux inspections préventives (ex. système de mise à la terre, pompes, douches, extincteurs)



## 5 Communiquer le programme

- Divulguer aux travailleurs l'information sur les risques chimiques inhérents à leurs tâches
- Afficher les consignes de sécurité et les instructions à suivre dans les zones d'utilisation
- Informer et former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires
- Instaurer des mécanismes pour repérer les sources de difficulté et apporter des solutions favorisant de bonnes pratiques

# 3 Évaluer

La vigilance est de mise quand il est question de matières chimiques. Cela doit se traduire par une démarche d'évaluation continue du contrôle exercé sur les risques chimiques tant aux postes de travail qu'au niveau de la formation offerte. Vous pouvez vérifier si les éléments essentiels à une saine gestion des matières chimiques sont en place dans votre entreprise.

Mesurez l'efficacité de votre programme de gestion des matières chimiques	Nombre de points	
	OUI	NON
<b>1</b> Vous avez répertorié toutes les matières chimiques de votre entreprise et vous en maintenez une liste à jour.	10	0
<b>2</b> Vous avez établi une procédure d'achat et de réception des matières dangereuses qui assure l'obtention des fiches signalétiques et un entreposage sécuritaire.	5	0
<b>3</b> Tous les travailleurs affectés à la manutention ou à l'expédition possèdent un certificat de formation sur le transport des marchandises dangereuses daté de moins de 3 ans.	5	0
<b>4</b> Les fiches signalétiques de tous les produits contrôlés sont disponibles sur les lieux de travail et accessibles à tous, en tout temps.	10	0
<b>5</b> Toutes les matières chimiques sont identifiées et étiquetées en conformité avec le SIMDUT (ex. nom du produit, mesures de prévention et référence à la fiche signalétique).	10	0
<b>6</b> Tous les employés travaillant ou pouvant être en contact avec des produits contrôlés ont reçu la formation sur le SIMDUT.	10	0
<b>7</b> Les risques associés à l'usage des matières chimiques (incluant tout nouveau produit) sont analysés et communiqués pour chaque tâche ou procédé concerné.	5	0
<b>8</b> Les mesures de prévention ou de protection particulières aux matières chimiques en cause sont intégrées dans les procédures ou méthodes de travail.	5	0
<b>9</b> La salle d'entreposage des matières inflammables respecte la norme NFPA 30 (ex. système d'éclairage et de ventilation à l'épreuve des explosions, système de ventilation muni d'une alarme sonore en cas de défaillance, bouches d'entrée et de sortie d'air situées à moins de 30 cm du plancher).	5	0
<b>10</b> Un système de mise à la terre des contenants de liquides inflammables est en place pour l'entreposage et les opérations de transvasement.	5	0
<b>11</b> Les guenilles souillées sont conservées dans des récipients identifiés et homologués à cette fin; les couvercles sont maintenus fermés.	5	0
<b>12</b> Seuls les chariots élévateurs homologués à cet effet (ex. indication du code EX sur la plaque signalétique) sont utilisés pour manutentionner les matières inflammables et pénétrer dans la salle d'entreposage des solvants.	5	0
<b>13</b> Une procédure à suivre en cas d'urgence (ex. incendie, fuite de gaz ou déversement) est en place et connue.	5	0
<b>14</b> Les équipements d'urgence (ex. douche, douche oculaire, trousse de déversement, appareil respiratoire autonome) sont appropriés pour les produits utilisés, disponibles et localisés stratégiquement.	5	0
<b>15</b> Un suivi est fait régulièrement (ex. audit, inspection) pour s'assurer que les procédures d'achat, de réception, de manutention, d'entreposage et d'élimination des matières chimiques sont à jour et respectées.	10	0

Total des points obtenus : \_\_\_\_\_

## Interprétation des résultats

- 80 et plus** **Bravo!** Vous démontrez que vous vous préoccupez de la gestion des matières chimiques en mettant en œuvre des pratiques sécuritaires. Rappelez-vous qu'il est important de continuellement sensibiliser les travailleurs aux dangers que représentent les matières chimiques.
- 60 à 80** **Bien!** Les principaux éléments de gestion des matières chimiques sont en place. Vous pouvez quand même bonifier votre programme pour améliorer vos systèmes et vos pratiques de travail associés aux matières chimiques.
- Moins de 60** **Oups!** Votre programme a besoin d'être amélioré. Discutez avec les responsables pour déterminer des stratégies qui permettraient une gestion judicieuse de vos matières chimiques. Si vous avez besoin d'aide, parlez-en à votre conseiller.

## Références utiles...

Documents offerts par l'ASP imprimerie

- Le SIMDUT en imprimerie
- Implantation et évaluation du SIMDUT
- Fiche d'inspection des matières dangereuses
- Procédure suggérée pour la manipulation des matières dangereuses
- Entreposage des solvants (résumé de la norme NFPA 30)

Autres

- Fiches signalétiques de vos produits
- CSST, services du Répertoire toxicologique
- Code national de prévention incendie - Canada 1995
- Loi sur la santé et la sécurité du travail
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail
- Norme NFPA 30 : Code des liquides inflammables et combustibles
- Norme NFPA 505 : Fire Safety Standard for Powered Industrial Trucks

## Le rôle de l'Association

est de soutenir les employeurs et les travailleurs qui œuvrent dans les entreprises du secteur *imprimerie et activités connexes* dans la mise en place de moyens et d'activités de prévention. C'est dans ce cadre que cette fiche vous est proposée. Ce document est inspiré des règles, normes et lois en vigueur ainsi que des bonnes pratiques observées dans les entreprises du secteur. Le générique masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'Association, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission.

Aucune reproduction intégrale ou partielle de ce document n'est autorisée sans le consentement écrit de l'ASP imprimerie.

### Remerciements

L'Association remercie les représentants des entreprises, employeurs et travailleurs qui ont participé à l'évaluation de cette fiche :

- **Éric Dumas - Transcontinental - Litho Acme**
- **Daniel Ménard - Imprimerie d'Arthabaska**

Conception : Nathalie Laurenzi

Révision 2010 : Denise Laganière, Catherine Woods

Graphisme : **pretextecomunications**

Impression : Au Point - Reprotech

### Production

**Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes**

7450, boulevard des Galeries-d'Anjou, bureau 450  
Anjou (Québec) H1M 3M3

Téléphone : 514 355-8282 • Télécopieur : 514 355-6818

[www.aspimprimerie.qc.ca](http://www.aspimprimerie.qc.ca)